



Assemblée générale

Soixante-treizième session

71^e séance plénière

Lundi 25 mars 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Réunion commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Point 72 de l'ordre du jour (suite)

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

La Présidente (*parle en anglais*) : La présente réunion a été organisée pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et tenir un débat sur les moyens d'enrayer et de combattre la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes, conformément au paragraphe 27 de la résolution 73/262 du 22 décembre 2018.

Déclaration de la Présidente

La Présidente (*parle en anglais*) : Les mots sont puissants. Les mots peuvent tuer. « Vous êtes des sous-hommes, vous êtes des rats, vous êtes des cafards qu'il faut exterminer » – ces mots ont servi de toile de fond à certains des pires crimes de l'histoire de l'humanité : l'esclavage, l'extermination des peuples autochtones, l'Holocauste et l'apartheid.

Le meurtre de 69 manifestants pacifiques à Sharpeville, en Afrique du Sud, le 21 mars 1960, a incité l'Assemblée générale à instituer la Journée

internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Quelques années plus tard, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale est entrée en vigueur. Elle a maintenant 50 ans. Cette Convention a soutenu la lutte contre le racisme au niveau national et international. Nous avons à notre disposition plus de lois et d'outils pour lutter contre la discrimination, mais nous n'avons pas su tenir notre promesse de « plus jamais ».

Les idéologies racistes ont été à l'origine du génocide au Rwanda, du massacre de Srebrenica et d'autres atrocités commises depuis lors. Ces crimes sont un sujet de honte pour nous tous. Ils représentent le pire de l'humanité. Mais ce ne sont pas des accidents; ils font partie d'un continuum de racisme qui commence par de petits gestes – des stéréotypes, des regards suspicieux et des questions comme « D'où viens-tu vraiment? » Ces micro-agressions ont beau ne pas conduire systématiquement à des violations des droits de l'homme, elles peuvent toutefois créer les conditions propices à des violations.

L'Assemblée générale a décidé l'an dernier que la présente séance devrait se concentrer sur la lutte contre le populisme nationaliste et les idéologies suprémacistes. La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a signalé que la propagande raciste gagnait du terrain dans toutes les régions. Le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a recensé un surcroît

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-08334(F)



Document adapté

Merci de recycler



alarmant d'attaques contre les juifs et les musulmans, ainsi que contre les chrétiens, les hindous et d'autres communautés religieuses.

Comme la Haute-Commissaire aux droits de l'homme l'a noté récemment, les populistes comptent sur la diabolisation d'autrui. Partout dans le monde, les populistes exploitent les doléances légitimes des personnes qui se sentent laissées pour compte. Nous devons redoubler d'efforts pour faire en sorte que les objectifs du développement durable deviennent une réalité pour tous, partout, mais nous ne devons pas légitimer les discours de haine. Nous devons résister à celles et ceux qui rejettent sur les migrants la faute de nos problèmes. Nous devons veiller à ce que le nationalisme à courte vue ne fasse pas dérailler les solutions mondiales. Les défis auxquels nous nous heurtons exigent, plus que jamais auparavant, une coopération mondiale. Aucun pays ne peut s'attaquer seul à des problèmes tels que les changements climatiques. Le multilatéralisme nous rend plus forts, et non plus faibles. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un cadre que tous les gouvernements peuvent utiliser pour répondre aux besoins et aux aspirations de leurs citoyens.

Le racisme s'est toujours emparé de la rhétorique contemporaine en vogue – qu'il s'agisse d'une justification pseudo-religieuse de l'oppression coloniale ou des doctrines pseudo-scientifiques de la supériorité raciale défendues par le nazisme. Aujourd'hui, ce sont les dispositions des droits de l'homme qui sont en train d'être récupérées. La liberté d'expression sert de prétexte pour diffuser la haine. La liberté d'expression est un droit humain fondamental. C'est un outil puissant de lutte contre le racisme, mais les trolls ne servent pas la liberté d'expression, ils la bâillonnent. Les discours de haine ne relèvent pas de la liberté d'expression, mais du racisme.

Les mots peuvent tuer, mais ils peuvent aussi sauver des vies. Je félicite la Première Ministre néo-zélandaise de s'être élevée contre les discours haineux dans le sillage de l'attaque terroriste perpétrée à Christchurch. Je salue également le projet du Secrétaire général d'élaborer, à l'échelle du système, une stratégie pour lutter contre les discours de haine. Enfin, je félicite l'Assemblée d'avoir réaffirmé l'an dernier son attachement à la Déclaration et au Programme d'action de Durban.

Tout à l'heure, nous allons commémorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Alors que nous entamons la quatrième année de

la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, nous devons faire davantage pour remédier aux incidences que notre passé a encore aujourd'hui sur les populations et les institutions. Par exemple, l'Afrique et les Caraïbes sont sous-représentées dans les institutions internationales. Le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU pourrait être l'occasion de régler ce problème.

Mes héros ont pris la parole dans cette salle, notamment Nelson Mandela, dont nous avons célébré le centenaire de la naissance l'année dernière. Mais je voudrais, pour terminer, citer un super-héros fictif, T'Challa, qui, dans le film *Black Panther*, a ces paroles :

« Aujourd'hui plus que jamais, les divisions font rage et mettent en péril l'espèce humaine tout entière. Nous le savons pourtant bien, ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise. [...] Nous devons absolument trouver le moyen de prendre soin de notre prochain comme si nous ne formions qu'une seule et unique tribu. »

À présent, j'ai le privilège d'inviter le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis heureux de me joindre aux personnes réunies dans cette salle pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. C'est l'occasion pour nous tous de renouveler notre promesse de mettre fin au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, y compris la discrimination sociale et ethnique, la haine envers les musulmans et l'antisémitisme.

Le massacre perpétré il y a deux vendredis dans deux mosquées de la Nouvelle-Zélande est la dernière tragédie découlant de ce poison. Vendredi dernier, je me suis rendu dans le Centre culturel islamique de New York pour manifester ma solidarité et exprimer mon indignation. Aujourd'hui et tous les jours, nous devons faire front commun contre la haine raciale et religieuse et contre le terrorisme des fanatiques. Aucun pays, aucune communauté n'en est préservée.

Je suis profondément alarmé par la montée récente de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance, qu'attisent de plus en plus les idéologies nationalistes et populistes. Le discours de haine se répand tel un feu de prairie dans la société, grâce aux médias sociaux et à la radio. Et nous le voyons se propager tant dans les démocraties progressistes que dans les États autoritaires. Ces forces obscurantistes mettent en péril les valeurs

démocratiques, la stabilité sociale et la paix. Elles stigmatisent les femmes, les minorités, les migrants et les réfugiés. Et lorsque des personnes sont attaquées physiquement, verbalement ou dans les médias sociaux du fait de leur race, de leur religion ou de leur origine ethnique, c'est toute la société qui s'en trouve diminuée. Il est fondamental que nous nous unissions tous pour faire front commun et défendre les principes d'égalité et de dignité humaine.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé à M. Adama Dieng, mon conseiller spécial pour la prévention du génocide, de réunir les organismes des Nations Unies pour élaborer une stratégie et un plan d'action aux fins de lutter contre les discours de haine. Nous devons œuvrer plus dur pour réparer les fissures et réduire les clivages qui sont si fréquents dans nos sociétés d'aujourd'hui. Nous devons favoriser la compréhension mutuelle et faire en sorte que la diversité prospère. Nous devons également contrecarrer et rejeter les responsables politiques qui exploitent les différences à des fins électorales.

Mais nous devons également nous demander pourquoi tant de personnes se sentent exclues et cèdent aux messages d'intolérance de l'autre. Nous devons inciter chacun à défaire la notion néfaste et fallacieuse de supériorité raciale. Aujourd'hui encore, après que la pseudo-science des nazis eut entraîné la Shoah, le discours néonazi et de la suprématie blanche non seulement persiste mais connaît un nouvel élan. Il nous faut enterrer ces idées mensongères une fois pour toutes. Nous devons défendre et promouvoir les droits de l'homme universels au cœur de nos efforts. Il s'agit notamment de soutenir les législations nationales qui promeuvent la non-discrimination et d'encourager les responsables politiques et les chefs religieux à dénoncer l'intolérance, les stéréotypes discriminatoires et les discours de haine.

Résolvons aujourd'hui de lutter contre le racisme et la discrimination, en hommage à toutes les personnes qui sont mortes en défendant leurs propres droits et ceux des autres. Réfléchissons à la manière dont nous pouvons tous promouvoir la non-discrimination dans tous les pays et à tous les niveaux. Quelques jours après les atrocités commises en Nouvelle-Zélande, les fidèles d'une mosquée en Angleterre ont eu la surprise de voir qu'un homme blanc s'était campé à la porte, avec une pancarte qui disait : « Vous êtes mes amis. Je monterai la garde pendant que vous priez. »

Une telle solidarité se manifeste toujours après une tragédie. Nous l'avons observé à Christchurch, où la communauté a exprimé toute l'ampleur de sa peine en déposant des fleurs et en exécutant le haka traditionnel néo-zélandais. Et nous l'avons vu l'an dernier à Pittsburgh, après la pire attaque terroriste antisémite jamais commise aux États-Unis, lorsque des membres de la communauté musulmane ont exprimé leur soutien et ont recueilli des dons pour les victimes. Le Directeur exécutif du Centre islamique de Pittsburgh avait déclaré :

« Nous voulons juste savoir ce dont vous avez besoin – s'il vous faut des gens à l'extérieur pour vous protéger durant le prochain service, faites-le nous savoir. Nous serons là. »

Sachons faire un usage proactif de ces liens pour prévenir la violence et défendre les vies et les valeurs qui nous sont chères. Nous partageons tous une humanité commune. Nous sommes tous égaux. Nous devrions tous veiller à notre bien-être réciproque.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter les membres en vue d'inviter, conformément au paragraphe 27 de la résolution 73/262, et comme je le mentionne dans ma lettre datée du 15 mars 2019, les personnalités suivantes à faire une déclaration : M^{me} Kate Gilmore, Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme; M. Amir Nouredine, Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; et M^{me} Tendayi Achiume, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter ces personnalités à faire une déclaration à la présente séance?

Il en est ainsi décidé (décision 73/550).

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à la Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme.

M^{me} Gilmore (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les très chaleureuses salutations de la Haute-Commissaire

des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Michelle Bachelet, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Un Président s'est déjà présenté à cette tribune pour demander instamment à l'Assemblée de bien comprendre que :

« tant que la doctrine qui soutient qu'une race est supérieure et une autre inférieure ne sera pas définitivement et à jamais discréditée et rejetée; tant qu'il existera des citoyens de première et de seconde zone; tant qu'on n'admettra pas que la couleur de la peau d'un homme n'a pas plus d'importance que la couleur de ses yeux; tant que les droits fondamentaux de l'homme ne seront pas garantis à tous dans des conditions d'égalité et sans distinction de race [...] tant que le sectarisme, les préjugés, les égoïsmes inhumains et vexatoires n'auront pas fait place à la compréhension, à la tolérance et à la bonne volonté [...] tant que ces conditions ne seront pas remplies, les idéaux de paix durable [...] – et sans doute ajouterait-il aujourd'hui, « et de développement durable » – resteront des illusions fugaces, que l'on poursuit sans jamais les atteindre » (A/PV.1229, par. 27).

Le cadre normatif et juridique de l'égalité inclusive est en vigueur depuis maintenant de nombreuses décennies, grâce au plaidoyer précoce d'États Membres tels que la Jamaïque, le Ghana et le Libéria. Néanmoins, des millions de personnes continuent de payer le coût cruel et d'être victimes de la discrimination fondée sur la race – de cette haine maximale dont la cause est minimale, notamment la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie –, qui consiste à restreindre de manière complexe et dangereuse les possibilités, les capacités et les contributions humaines; qui amoindrit, dénature et écorche le potentiel humain; et qui donne de fausses justifications de la répartition injuste du pouvoir, des libertés et de l'influence.

En raison des liens cruels et complexes qui existent entre le racisme et la pauvreté, l'âge, le handicap, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, le mépris fondé sur la race et les inégalités qu'il engendre sont d'autant plus pernicious pour les femmes d'ascendance africaine; pour les peuples autochtones qui défendent leurs droits fonciers face aux promoteurs rapaces; pour celles et ceux qui, en fuyant les conflits et les crises, cherchent à exercer leur droit d'asile; et pour

les défenseurs des droits de l'homme qui, au péril de leur vie, s'élèvent courageusement contre la haine.

Le racisme est un frein évident et bien réel qui empêche les peuples de contribuer sur un pied d'égalité au développement durable, qui encourage plutôt les tensions, la violence et les conflits et qui compromet notre prospérité mutuelle. En répandant de nouveau ce sentiment de mépris éculé, les populistes d'aujourd'hui renforcent, comme l'histoire nous le rappelle, les obstacles les plus graves aux objectifs de l'Organisation et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous pouvons bien appeler à plus d'efficacité et d'efficience dans le fonctionnement de nos systèmes et dans l'investissement de nos ressources, mais à une époque d'austérité et de frugalité où notre planète lutte contre la pénurie des ressources, comment pouvons-nous tolérer encore, ne serait-ce qu'un instant, le gaspillage inconsidéré de nos ressources les plus précieuses, que le racisme encourage : le talent, les aptitudes, la contribution et le courage de tous les peuples? Même si les exigences en matière d'égalité dérangent les personnes qui profitent tant du refus de l'égalité, dans la quête nécessaire des droits de l'homme pour tous, il n'y a ni Orient ni Occident, ni Nord ni Sud : il n'y a que l'inhumain et l'humain.

Je n'ai pas besoin d'être aimée pour que mes droits soient respectés. Je n'ai pas besoin de ressembler à une autre personne pour défendre ses droits. Nous n'avons pas besoin d'être d'accord pour défendre nos droits mutuels. Les droits ne sont pas un concours de beauté ou un système de récompenses. Ils sont accessibles aux meilleurs et aux pires d'entre nous, à chacun d'entre nous, sans exception aucune, dans l'intérêt de tous.

La militante et artiste américaine Billie Holiday, d'ascendance africaine, a chanté avec sa voix de poète contre l'horreur qu'est le racisme :

« Southern trees bear strange fruit
(Les arbres du Sud portent un fruit étrange)

Blood on the leaves and blood at the root
(Dusang sur leurs feuilles et dusang sur leurs racines)

Black bodies swinging in the southern breeze
(Des corps noirs qui se balancent dans la brise du Sud)

Strange fruit hanging from the poplar trees »
(Un fruit étrange suspendu aux peupliers).

Dans un monde qui abrite souvent le mépris, la haine et le sectarisme au nom de la couleur de peau, de l'identité ou de la religion d'une personne, des fruits étranges poussent à nouveau sur des arbres populistes : emprisonnement de journalistes issus de minorités, détention arbitraire de dissidents politiques, assassinat d'écologistes autochtones, massacre de fidèles, rejet à nos frontières de réfugiés en fuite, et intimidation de nos enfants et rafle aveugle de personnes uniquement en raison de leur identité.

De telles atrocités ne peuvent laisser l'Assemblée indifférente. Il ne s'agit pas des « nations uniformes », mais bien des Nations Unies – des nations unies par l'affirmation qui est au fondement de la Charte et qui est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon laquelle tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, et des nations unies contre les forces qui réfuteraient cette affirmation, pour lesquelles il n'existe aucune alternative acceptable.

Il y a plus d'un demi-siècle, Haile Selassie, que j'ai cité précédemment, a conclu son allocution devant l'Assemblée générale de la manière suivante :

« Nous devons nous dépasser, devenir plus courageux, plus magnanimes et avoir une plus grande largeur de vues. Il nous faut devenir les hommes d'une race nouvelle, surmonter nos préjugés mesquins, car nous devons l'allégeance suprême non aux nations mais à nos semblables, les membres de la communauté humaine » (*ibid.*, par. 38).

En cette Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et à l'occasion des nombreuses journées de ce type qui vont suivre, puissent les Nations Unies se distinguer véritablement comme l'Organisation qui défend le but pour lequel elle a été créée, à savoir les droits de l'homme pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gilmore pour son exposé.

Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

M. Noureddine (Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale) : C'est un grand honneur pour le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et moi-même de m'adresser à l'Assemblée générale. Je tiens à vous remercier pour cette invitation à prendre la parole, Madame la Présidente,

et je vous félicite pour le thème que vous avez bien voulu choisir pour célébrer cette journée, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, à savoir « Atténuer et contrer la montée du populisme nationaliste et les idéologies suprémacistes extrémistes », une préoccupation qui représente un défi fondamental pour l'avenir de nos sociétés et l'état de la communauté internationale.

Lorsque la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été élaborée, prévalait également l'idée de prévenir et de combattre certaines des causes fondamentales qui avaient conduit aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale que nous connaissons tous, et notamment le populisme de type nationaliste et les idéologies autoritaires fondées sur la diffusion d'idées de supériorité raciale, voire des civilisations et des cultures.

Si ces idées ne sont pas nouvelles, il est indéniable, les membres l'auront compris, qu'elles ressurgissent aujourd'hui encore plus et avec plus de force. Aucune région au monde n'en est épargnée, les membres en conviendront. En effet, 70 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, presque 65 ans après celle de la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale, nous sommes de nouveau témoins du réveil des idéologies et des comportements qui menacent les valeurs sur lesquelles nos nations se sont engagées à se construire et à coopérer.

Pour traiter le problème du populisme nationaliste qui porte les germes de l'exclusion et installe un climat d'hostilité entre les personnes et les communautés, qu'il soit de haute ou de basse intensité, de même que pour prévenir et déconstruire les idéologies suprémacistes extrémistes fondées sur la supériorité des races, idéologies qui sont encore là, les négociateurs de la Convention sur la discrimination raciale avaient prévu dans celle-ci une disposition de nature préventive, de caractère impératif et d'application immédiate.

Il s'agit de l'article 4 de la Convention. Il condamne toute propagande et toute organisation qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race ou qui prétendent justifier ou encourager toute forme de haine et de discrimination raciale. De même, il criminalise toute diffusion et toute incitation ainsi que toute assistance apportée à des activités racistes, dont leur financement. Il oblige, par ailleurs, les États à déclarer illégales et à interdire ces organisations ainsi

que les activités qui incitent à la discrimination raciale et à en criminaliser la participation.

Qu'il me soit permis de réserver un paragraphe spécial qui touche à la haine raciale, sous forme d'une recommandation adoptée par le Comité et qui insiste sur les conséquences de ce que je considère comme un crime contre l'humanité, et qui mène généralement à des crises, à des conflits et à des guerres à l'intérieur des nations et entre les nations. C'est dire les préoccupations majeures du Comité, à l'occasion de la célébration de cette journée que nous commémorons, et qui pourrait marquer la lutte permanente de la communauté internationale visant à combattre et à enrayer la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes.

Le Comité n'est pas seulement un organe de contrôle d'application de la Convention. Il est également un observatoire des comportements discriminatoires, ce qui lui permet de lancer des alertes sur les phénomènes de discrimination raciale qui apparaissent, connaissent des mutations ou ressurgissent. Qu'avons-nous constaté lors de ces dernières années?

Le populisme nationaliste a été porté par un discours raciste véhiculé par des hommes politiques ou des figures publiques assumant parfois des responsabilités gouvernementales, souvent par opportunisme politique, mais aussi dans le but avoué de défendre les intérêts et les droits d'un groupe national ou ethnique de manière exclusive, entraînant, par conséquent, un risque de repli identitaire susceptible d'alimenter la haine raciale.

Ensuite, le nombre d'organisations qui se livrent, soi-disant, à la défense des intérêts identitaires a augmenté. Celles-ci prônent ouvertement la supériorité des races ou des groupes ethniques ou nationaux par rapport à d'autres, alimentent la haine raciale et y incitent, y compris à la violence raciste; se livrent d'une manière ouverte à des parades quasi militaires ainsi qu'à des actes, des actes de violence raciste. L'actualité de ces derniers jours et ces derniers mois en est en même temps une preuve et une épreuve.

Ces comportements, de plus en plus ouverts et servant de paravent de la liberté d'expression, de pensée ou d'association, restent trop souvent impunis, et certains États ne sont pas dotés, pour diverses raisons, de législations adéquates pour combattre efficacement le problème.

Le populisme nationaliste et les idéologies suprémacistes fondées sur la supériorité raciale ne sont pas un simple exercice de la liberté d'expression,

de pensée ou d'association, une simple expression de la défense de son héritage culturel ou d'intérêts économiques de certains groupes ethniques ou nationaux qui seraient menacés par d'autres, ni encore un courant politique ordinaire. Ce sont aussi des vecteurs de la division dans nos sociétés de plus en plus plurielles et multiethniques, et ils représentent une menace pour la cohésion sociale au sein de nos sociétés, et dont on doit se prémunir. Ils tendent à porter aussi le rejet de l'autre, c'est-à-dire la xénophobie et l'intolérance.

Mais qui en sont les victimes, Madame la Présidente? Notre comité a constaté que les victimes sont les minorités nationales ou ethniques, notamment les Roms, les Juifs ou les populations d'ascendance africaine, les populations autochtones, les migrants en séjour légal ou illégal, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays; ces catégories qui, pour notre comité, demandent, exigent de nous, une protection plus vigilante parce qu'elles sont les plus vulnérables.

Quels sont les remèdes pour lutter contre ces phénomènes et les contenir? Le travail de notre comité a toujours consisté à appeler les États parties à marcher sur les deux jambes, celle de la prévention et celle de la répression.

En ce qui concerne la prévention, l'éducation reste sans doute la mesure et le vecteur, le vecteur sur lequel nous devons tous continuer de travailler. Les différents niveaux de parcours scolaires doivent enseigner non seulement des notions des droits de l'homme, mais aussi la promotion de la tolérance, du mieux vivre-ensemble, de la connaissance de l'autre, l'acceptation des différences, dans le but de combattre et de déconstruire les préjugés raciaux qui conduisent à la discrimination raciale ou au racisme, et promouvoir ainsi le respect de tous dans l'égalité et la justice. L'éducation doit se poursuivre à travers la sensibilisation régulière des populations aux valeurs de tolérance et de bonne entente afin de bâtir une confiance mutuelle, sans cesse renouvelée entre les différents groupes ethniques ou nationaux, les communautés vivant sur les mêmes territoires ou au sein des États. C'est l'objet même de l'article 7 de notre Convention. Mais hélas, notre comité a constaté que ces efforts ne sont pas toujours au rendez-vous et demeurent insuffisants. Et j'appelle les États à les intensifier.

Du point de vue de la répression maintenant, les États parties s'obligent à prendre des mesures législatives, y compris des mesures à caractère pénal, pour lutter

contre les différentes formes de discrimination raciale et de racisme et, par conséquent, à enquêter sur ces actes et à poursuivre les auteurs, notamment dans les cas d'incitation à la violence raciste ou à la propagation d'idées de supériorité raciale.

Là encore, le compte n'y est pas. Malheureusement, la réaction des États parties reste encore trop timide et susceptible de faire le lit de l'impunité face à de tels comportements de haine raciale et de propagation de discours nationalistes et populistes. Ceux-ci ne peuvent donc prospérer que sur le laxisme explicite ou implicite des États ou leur absence de vigilance. Et j'appelle de nouveau les États à adopter les lois nécessaires pour prévenir et combattre ces phénomènes, et à être fermes dans l'application des lois.

En outre, la lutte contre le populisme nationaliste et les idéologies suprémacistes extrémistes qui sont fondées sur la supériorité raciale ou ethno-religieuse passe par une plus grande sensibilisation et responsabilisation des médias et de leurs responsables. Leur rôle en tant que vecteurs du discours reste essentiel, et il est donc impératif que ceux-ci comprennent les enjeux essentiels de la lutte contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

Et par ailleurs, le climat actuel dans lequel vivent nos sociétés nécessite un renforcement de la protection des droits des minorités ethniques et nationales, et en ce sens, j'appelle encore les États à s'assurer qu'en aucun cas, sous aucun prétexte, les droits des minorités ne soient érodés ou compromis, mais que ces dernières puissent participer de manière pleine et entière à la vie publique, politique, sociale, économique et culturelle des pays où elles résident.

Enfin, je terminerai en renouvelant ma recommandation à une vigilance plus accrue de la part des États et de tous les autres acteurs, qui, seule, permettra d'enrayer la montée et l'expansion du populisme nationaliste et des idéologies fondées sur la supériorité raciale, et de parvenir d'ici à 2030, dans le cadre des objectifs de développement durable, à un avenir meilleur pour tous, sans discrimination d'aucune sorte et de répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés, en ne laissant personne de côté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

M^{me} Achiume (Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir donné le ton de manière si percutante pour la présente séance plénière. C'est un privilège de m'adresser à l'Assemblée générale en ma qualité de Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, mais je le fais avec le cœur lourd.

C'est la troisième allocution que je prononce à l'Assemblée générale. À l'occasion de ma première (voir A/72/PV.79), qui a également coïncidé avec la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, j'ai fait partie des nombreuses personnes qui ont pleuré la mort mais célébré la vie de l'activiste antiraciste afro-brésilienne Marielle Franco peu de temps après son horrible assassinat. Ma deuxième allocution a été consacrée à la présentation de mon rapport thématique (A/73/305), qui décrit les différentes manières dont la résurgence du populisme ethno-nationaliste compromet l'égalité raciale au niveau mondial.

J'ai présenté ce rapport en octobre 2018, quelques jours après la terrible fusillade antisémite de fidèles juifs à la synagogue Tree of Life (Arbre de vie) à Pittsburgh, ici aux États-Unis. Et cette année, nous commémorons la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale dans l'ombre de la récente fusillade islamophobe de fidèles musulmans à Christchurch, en Nouvelle-Zélande.

Lorsqu'elle a proclamé la première Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, l'Assemblée générale a appelé la communauté internationale, dans la résolution 2142 (XXI), à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. Plus de 50 ans plus tard, l'ONU et ses États Membres restent loin d'avoir atteint cet objectif. La résurgence du populisme ethno-nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes, et les cadavres qui s'empilent du fait de cette résurgence, montrent clairement que l'ONU et les États Membres doivent s'attaquer de toute urgence à la discrimination raciale, au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée.

Quels sont les dangers du populisme ethno-nationaliste et des idéologies basées sur la suprématie raciale ou ethnique? Comme je l'ai mentionné, j'ai présenté un rapport sur ce sujet à l'Assemblée générale

en 2018, et j'espère sincèrement que les États Membres s'inspireront de ce rapport et des nombreux autres rapports et recommandations émanant du système des Nations Unies pour les droits de l'homme pour faire le nécessaire afin de réaliser l'égalité raciale et de combattre la discrimination et l'intolérance, notamment en contrant les idéologies suprémacistes extrémistes.

Michelle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, nous a rappelé que le racisme tue. Il tue sous les formes directes que j'ai mentionnées – les massacres motivés par des idéologies suprémacistes. Mais d'autre part, le racisme et la xénophobie tuent, mutilent, dégradent, marginalisent et ont d'autres effets terribles que perpétuent les institutions et les structures, et ce contexte général mérite également notre attention.

La date même de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, rappelle l'horreur de la violence raciale qui imbibe les structures juridiques et politiques officielles. Cette date commémore le massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud – une journée marquée par une violence policière brutale et les meurtres de manifestants qui protestaient contre les lois d'apartheid.

Aujourd'hui, la démonisation par le populisme ethno-nationaliste de celles et ceux qui sont considérés comme des « étrangers » a encouragé de nombreux États à mettre en place des pratiques discriminatoires sur le plan racial, notamment la révocation ou le déni discriminatoires de citoyenneté; les détentions arbitraires ou les expulsions de communautés immigrées; et les violations flagrantes du principe de non-refoulement. Et lorsque des victoires politiques accompagnent la démonisation populiste de certains groupes raciaux, religieux, autochtones ou ethniques, ces groupes redeviennent la cible de crimes de haine et de discours haineux éhontés.

Les politiques ethno-nationalistes font davantage que perpétuer la violence et les discours haineux. Dans mon rapport, je décris la manière dont ces politiques perpétuent également une exclusion structurelle qui s'illustre par la radiation des listes électorales de membres des minorités raciales, ethniques et autres; l'adoption d'amendements constitutionnels et législatifs visant à exclure certains groupes de la vie politique selon l'origine raciale, ethnique, religieuse ou tout autre motif; et des restrictions antidémocratiques de l'espace civique. Les politiques populistes ethno-nationalistes visent également à enfreindre les droits des femmes, des

lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queers, ainsi que des personnes handicapées.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale est entrée en vigueur en 1969, il y a 50 ans. Alors que les États Membres de l'ONU font face à l'état du monde – un monde sur lequel ils exercent un contrôle ultime – cette convention reste une ressource puissante à leur disposition, qui leur offre un cadre juridique et institutionnel pour effectuer le travail difficile qui relève de leur responsabilité. Cette convention stipule clairement qu'il ne suffit pas de traiter les symptômes de la discrimination raciale pour l'éliminer; il faut au contraire que les États s'attaquent aux causes profondes, ancrées et systémiques de cette discrimination.

Pourtant, de nombreux États semblent avoir adopté l'approche opposée – certains niant que la discrimination raciale existe sur leur territoire, d'autres allant jusqu'à retirer le mot « race » de leurs lois nationales de lutte contre la discrimination, alors que des structures de subordination raciale restent en place. La vérité est que les États Membres de l'ONU ne font pas assez pour prendre au sérieux l'étendue et la profondeur des systèmes mondiaux de discrimination et d'intolérance raciales et ethniques.

Pour prendre au sérieux l'obligation d'éliminer la discrimination raciale, les États doivent se mobiliser contre les idéologies suprémacistes; assumer la responsabilité des projets historiques et actuels d'esclavage, de colonialisme et d'apartheid, qui sont tous basés sur des idéologies suprémacistes; et montrer leur engagement à mettre fin à l'assujettissement sur la base de la race, de l'ethnie, de l'origine nationale, de la religion ou de toute autre motif apparenté. Les dirigeants politiques doivent insister sur l'égalité fondamentale de toutes les personnes dans leurs politiques et leur rhétorique, et les systèmes éducatifs doivent honorer l'obligation qu'ils ont de combattre les préjugés et de promouvoir l'entente entre tous les peuples.

Comme le démontre la Première Ministre Ardern, de la Nouvelle-Zélande, à la suite de l'attaque perpétrée dans son pays, il est possible de répondre à la terreur et à la haine en recherchant la force dans la solidarité et l'unité, plutôt que dans des discours clivants qui sont contraires aux droits de l'homme. Les États Membres doivent faire face à la vérité, à savoir que la politique facile de l'exclusion est incompatible avec un ordre national juste et qu'en outre, cette politique peut détruire les fondements même de l'ordre national.

Les célébrations telles que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale n'ont aucun sens si elles ne s'accompagnent pas d'une mobilisation urgente, systémique et soutenue qui est absolument nécessaire pour garantir que la race, l'ethnie, l'origine nationale ou toute autre catégorie sociale apparentée ne soient plus des raisons pour lesquelles certains meurent alors que d'autres vivent. S'il est nécessaire de dialoguer, ce dont le monde a encore plus besoin, ce sont des actions sérieuses.

Pour les personnes qui sont en première ligne de la violence et de la terreur raciales, de la discrimination et de l'exclusion structurelles, chaque jour est un jour où elles doivent lutter contre le racisme pour survivre. Cette lutte n'est pas commune à tous : de nombreuses personnes dans le monde et dans cette salle ont le privilège, du fait de leur race, de leur ethnie, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur classe, de ne se préoccuper ou de ne s'inquiéter de la discrimination et de l'intolérance que lorsqu'elles sont couvertes par les médias ou dénoncées par d'autres. Pourtant, l'élimination de la discrimination raciale et de l'intolérance ne peut ni ne doit être un combat mené exclusivement, ou même principalement, par les victimes de la discrimination, de l'intolérance et de l'exclusion. Chaque personne, en particulier celles qui jouissent au quotidien de privilèges raciaux, ethniques, religieux, liés à leur sexe ou à leur classe, doit jouer son rôle dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente réunion commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, sur le thème « Enrayer et combattre la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes ».

La Déclaration et le Programme d'action de Durban restent le cadre mondial orienté vers l'action le plus complet pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Ils condamnent la persistance et la résurgence du néonazisme, du néofascisme et des idéologies nationalistes violentes basées sur les préjugés raciaux ou nationaux, et affirment que ces phénomènes ne sauraient jamais être justifiés, quelles que soient les circonstances.

Le Groupe des États d'Afrique est préoccupé par le fait que les mouvements extrémistes racistes basés sur des idéologies visant à promouvoir des programmes populistes et nationalistes se propagent dans différentes régions du monde. Le Groupe est convaincu que toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse et qu'elle doit être rejetée, de même que les théories qui tentent de déterminer l'existence de races humaines distinctes. Le populisme nationaliste qui promeut des pratiques et des politiques d'exclusion ou répressives qui nuisent à des individus ou à des groupes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine nationale, de leur religion ou d'autres catégories sociales connexes doit être condamné.

La fiabilité des médias est un pilier essentiel de l'instauration de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. La Déclaration et le Programme d'action de Durban reconnaissent la contribution positive que l'exercice du droit à la liberté d'expression par les médias et par d'autres nouvelles technologies de l'information, y compris Internet, et le plein respect de la liberté de rechercher, recevoir et diffuser des informations peuvent apporter à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. De plus, elle réaffirme la nécessité de respecter l'indépendance éditoriale et l'autonomie des médias à cet égard. Il est donc nécessaire de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris Internet, pour contribuer à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le Groupe appelle les États à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit des droits de l'homme de lutter contre ces idéologies extrêmes en ligne et souligne les responsabilités des entreprises du secteur de la technologie à la lumière des principes des droits de l'homme.

Le Groupe des États d'Afrique appelle également la communauté internationale et le système des Nations Unies à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté par l'Assemblée générale en 2010. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme la nécessité de rendre justice aux victimes de violations de leurs droits résultant du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, compte tenu de leurs vulnérabilités.

Le Groupe se félicite de la décision de l'Organisation des Nations Unies de créer une instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, qui servira de mécanisme de consultation et de plateforme pour les personnes d'ascendance africaine et les autres parties prenantes intéressées en vue d'améliorer la qualité de vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine et contribuera à l'élaboration d'une déclaration des Nations Unies en ce sens. C'est le premier pas vers un instrument juridiquement contraignant sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, y compris les migrants et les réfugiés, qui sont souvent la cible de mouvements racistes extrémistes fondés sur des idéologies visant à promouvoir des programmes nationalistes populistes.

Le Groupe réaffirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et ont la possibilité de contribuer de manière constructive au développement et au bien-être des sociétés.

Le Groupe est en outre préoccupé par le fait que, depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée de 2001 – une conférence historique – ne compte plus parmi les 20 principales réalisations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. À cet égard, le Groupe prie le Secrétaire général et le Haut-Commissariat de prévoir les ressources nécessaires à la pleine exécution des mandats du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, du groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires. Cela devrait garantir la participation d'experts à chaque session de ces mécanismes de suivi afin de donner des avis sur les questions spécifiques à l'examen et d'aider les mécanismes dans leurs délibérations et l'adoption des recommandations concrètes relatives à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

En conclusion, le Groupe des États d'Afrique affirme son engagement à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en toutes circonstances. L'esclavage et la traite des esclaves, y compris la traite transatlantique,

l'apartheid et le colonialisme ne doivent jamais être oubliés. À cet égard, le Groupe félicite l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'ancien Département de l'information, et la communauté internationale d'honorer la mémoire des victimes en établissant au Siège de l'ONU un mémorial permanent commémorant les 200 ans de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage, et en menant des activités éducatives et d'information par le biais de divers médias.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Tonga, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Tōnē (Tonga) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, dont j'assume la présidence pour le mois de mars.

Tout d'abord, nous voudrions vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance commémorative pour célébrer cette date importante qu'est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et d'avoir mis l'accent sur une question importante, à savoir les moyens d'enrayer et de combattre la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes, conformément à la résolution 73/262. Étant donné les pertes insensées de vies innocentes il y a moins de deux semaines, le vendredi 15 mars, à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, dans notre région Asie-Pacifique, le thème est particulièrement pertinent et opportun.

Il est alarmant de constater que, dans de nombreuses régions du monde, il existe des mouvements islamophobes, xénophobes et extrémistes fondés sur des idéologies qui cherchent à promouvoir des positions populistes, nationalistes et raciales suprémacistes. Ce qui est plus alarmant, c'est que ces positions se voient reconnaître une certaine légitimité de la part des gouvernements. Les attentats terroristes de Christchurch, qui ont coûté la vie à 50 personnes, ont illustré les fléaux du racisme et de la discrimination raciale ainsi que les idéologies suprémacistes extrêmes. La région Asie-Pacifique est composée de 57 États membres de différentes parties du monde et présente une grande diversité ethnique, linguistique, religieuse et culturelle. La récente attaque de Christchurch souligne le fait qu'aucune région du monde n'est à l'abri de la montée du populisme nationaliste et des idéologies extrémistes suprémacistes. Nous devons continuer à promouvoir la

tolérance, l'inclusion, l'unité et le respect de la diversité dans le cadre de la lutte contre la discrimination raciale. Nous devons « *kia kaha* », c'est-à-dire « rester forts ».

Nous réaffirmons notre attachement à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue en 2001. La Déclaration et le Programme d'action de Durban demeurent une base solide et le seul résultat instructif de la Conférence mondiale, prescrivant des mesures globales de lutte contre le racisme et offrant des recours adéquats aux victimes.

Nous reconnaissons et affirmons que la lutte mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée est une question prioritaire pour la communauté internationale. Les yeux du monde, en particulier ceux des victimes innocentes de la violence insensée et de la discrimination fondée sur la race, sont aujourd'hui à nouveau sur nous. Nous célébrons donc cette Journée non seulement pour marquer le succès de notre approche commune visant à éliminer la discrimination raciale parmi nous, mais aussi pour réaffirmer notre préoccupation et nos efforts constants pour atténuer et combattre la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes.

Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, nous réaffirmons notre ferme engagement et notre détermination inébranlable à faire en sorte que la lutte contre la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes demeure une priorité absolue pour les États membres de notre Groupe et pour le monde entier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Pejanović-Đurišić (Monténégro) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale. Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, de maintenir l'attention sur cet important sujet de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

Non seulement le racisme constitue une violation grave des droits fondamentaux des individus, mais il sape également nos sociétés en répandant la peur et l'animosité entre les communautés du monde entier. Il est de la plus haute importance de sensibiliser à la souffrance des victimes du racisme, de la discrimination

raciale et de la xénophobie, si nous voulons clore le chapitre de notre histoire marqué par la discrimination raciale et l'intolérance.

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui commémore le massacre de manifestants pacifiques contre l'apartheid à Sharpeville, en Afrique du Sud. C'est également l'occasion de réaffirmer notre volonté politique et notre engagement à mettre fin à la discrimination raciale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et à assurer le respect des droits de l'homme et de la liberté dans le monde.

Le principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, est consacré par les documents fondamentaux de l'Organisation, à savoir la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration et le Programme d'action de Durban demeurent des lignes directrices importantes pour les actions menées aux niveaux international, régional et national contre le racisme. La ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale doivent être une priorité pour tous les pays.

Bien que nous ayons accompli des progrès importants dans la lutte mondiale contre le racisme au cours des dernières décennies, nous sommes toujours surpris par les manifestations de discrimination raciale et par la montée alarmante de la xénophobie et de l'intolérance au sein des sociétés. La résurgence d'attitudes et de pratiques discriminatoires, ainsi que la montée des partis et mouvements politiques d'extrême droite, constituent un signal d'alarme et exigent une attention particulière et une action déterminée de notre part.

Nous devons de toute urgence faire preuve d'une détermination et d'un dynamisme accrus pour nous attaquer à toutes les formes et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée dans tous les domaines de la vie et partout dans le monde.

Si nous voulons créer un monde plus sûr, plus égalitaire et plus respectueux, fondé sur le droit international, il est fondamental de faire en sorte que les idéologies extrémistes ne deviennent pas acceptables au sein de nos sociétés. C'est pourquoi nous ne devons

ménager aucun effort pour exposer inlassablement les dangers des attitudes racistes et de leurs conséquences désastreuses, pour lutter contre l'intolérance et la discrimination et pour promouvoir la tolérance, l'inclusion et le respect de la diversité dans nos pays et entre toutes les communautés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Saint-Marin, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Beleffi (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été le premier instrument des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, adopté en 1965. Depuis son adoption, la Convention est le seul traité de l'ONU en matière de droits de l'homme consacré à l'élimination de la discrimination raciale. La Convention est un instrument presque universellement ratifié, et son comité joue un rôle fondamental s'agissant de surveiller et d'aider les États dans la mise en œuvre et l'élaboration de politiques visant à combattre et à éliminer la discrimination raciale.

Nous avons obtenu d'excellents résultats depuis l'adoption de la Convention. Toutefois, malgré les progrès accomplis, l'élimination de la discrimination raciale demeure un défi majeur aujourd'hui. De nombreuses personnes ont été, et continuent d'être, exclues, tuées ou privées de leurs droits en raison de la peur, de la cupidité et de la haine d'autres groupes qui se considèrent comme supérieurs. Des guerres, des génocides et d'autres atrocités ont eu lieu à cause d'un manque de confiance et de compréhension et d'une réticence à surmonter nos divergences.

En ce qui concerne le thème de cette année, je voudrais souligner qu'il est crucial de lutter contre la montée des idéologies extrémistes nationales et de combattre à la racine les idéologies suprémacistes extrémistes qui alimentent le racisme, la discrimination raciale, l'intolérance et la xénophobie. Toute doctrine de supériorité raciale est injuste et, en tant que telle, doit être rejetée et condamnée. Ces doctrines favorisent la marginalisation, les pratiques exclusives et répressives portant atteinte aux particuliers sur la base de leur race, appartenance ethnique et origine nationale et, en tant

que telles, constituent une grave menace aux principes fondamentaux des droits de l'homme que sont la non-discrimination et l'égalité.

Récemment, nous avons malheureusement assisté à une multiplication des incidents et crimes liés à des facteurs racistes et xénophobes, ainsi qu'à une augmentation des messages intolérants et haineux qui se sont répandus rapidement et avec facilité, notamment en raison de l'utilisation abusive des nouvelles technologies et des plateformes sociales.

Aujourd'hui, nous voudrions rappeler la souffrance des victimes du racisme – celles du passé et celles qui le vivent aujourd'hui – dans de nombreuses régions du monde. Nous voudrions exprimer nos condoléances à toutes celles et tous ceux qui ont été touchés par le récent attentat terroriste perpétré en Nouvelle-Zélande. Nous condamnons avec fermeté cette attaque; elle doit renforcer notre détermination à combattre la haine.

Par ailleurs, nous condamnons vigoureusement les formes persistantes de racisme et de discrimination raciale, et soulignons la nécessité de promouvoir la compréhension, la tolérance, l'inclusion, la coopération et le respect de la diversité. À cet égard, il est essentiel que les États s'acquittent pleinement de leurs obligations au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'élimination de la discrimination raciale et des inégalités raciales est un défi auquel tous les États sont confrontés et que nous pouvons tous relever ensemble.

Je voudrais également souligner le rôle que joue l'éducation dans la lutte contre la prolifération des discours racistes et discriminatoires, et encourager les échanges interculturels afin de sensibiliser l'opinion et de promouvoir la compréhension et le respect d'autrui. Je tiens également à saluer l'action menée par les défenseurs des droits de l'homme pour lutter contre la propagation de la discrimination raciale, et à rappeler les risques qu'ils courent à cet égard. En outre, je voudrais souligner l'importance de la société civile, en particulier pour son rôle de surveillance dans la détection des actes de discrimination raciale.

La discrimination raciale se manifeste de différentes manières, allant du déni du principe fondamental de l'égalité au fait d'alimenter la haine ethnique qui peut conduire au génocide. C'est pourquoi nous devons rester constamment vigilants, et c'est

pourquoi la lutte contre la discrimination raciale doit rester une priorité.

La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît la dignité intrinsèque et les droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains. De concert avec le système des Nations Unies, nous sommes déterminés à éliminer la discrimination ainsi que les conditions qui causent ou contribuent à perpétuer la discrimination raciale.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde caractérisé par une grande diversité, où la compréhension et le respect représentent la seule voie possible pour édifier une société véritablement pacifique et sans exclusive, et ne pas reproduire les erreurs dupassé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de me joindre à toutes les personnes rassemblées ici à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette conversation capitale.

Les États-Unis sont fermement déterminés à lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Pour nous, cet engagement trouve ses racines dans les chapitres les plus tristes de notre histoire et se reflète dans les aspirations les plus chères de notre nation. Nous avons parcouru un long chemin, mais la lutte contre le racisme est un défi permanent.

Aujourd'hui, nous nous engageons une fois de plus à travailler avec la société civile, les mécanismes internationaux et toutes les nations de bonne volonté pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale chez nous comme à l'étranger et pour défendre l'égalité et la dignité humaine partout où elles sont menacées. Nous continuerons de respecter énergiquement nos obligations en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et d'appuyer les activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les discours qui encouragent la haine nationale, raciale ou religieuse, en particulier lorsqu'elle constitue une incitation à la violence, à la discrimination ou à l'hostilité. Nous sommes certains que les meilleurs antidotes contre les discours offensants sont la mise

en place de protections juridiques solides contre la discrimination raciale, la poursuite en justice des crimes de haine et une communication active des autorités publiques avec les communautés raciales et religieuses. Dans le même temps, nous sommes pour la protection vigoureuse de la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique. Pour mettre un terme au fléau de la discrimination raciale, les membres de l'Assemblée générale doivent travailler de concert afin que ces efforts soient renforcés et élargis.

Les États-Unis sont extrêmement préoccupés par les pratiques de certains États qui ciblent les communautés minoritaires en ayant recours à une violence abjecte, au travail forcé, à la surveillance arbitraire, à des violations flagrantes de la vie privée et à la détention de masse dans des camps d'internement en fonction simplement de leur race, de leur ethnie ou de leur religion. La diversité d'origines et de croyances doit être acceptée et célébrée, et le profond respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes les personnes doit être au cœur de l'action que nous menons pour éliminer la discrimination raciale. L'histoire nous a enseigné que cette approche promeut non seulement la tolérance et l'ouverture, mais également la prospérité économique, le développement durable et la coexistence pacifique.

M. Mutua (Kenya) (*parle en anglais*) : Le thème d'aujourd'hui, dans le contexte des attaques récentes motivées par l'intolérance, appelle à mener une action internationale claire et globale pour endiguer ce fléau. La commémoration aujourd'hui de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale nous rappelle les jours sombres du colonialisme, marqués par la répartition des races en catégories et par le rabaissement de certaines, ayant conduit dans certains cas à la mort injuste de manifestants non armés, tués au nom de lois racistes et discriminatoires. Au Kenya, ce phénomène se manifestait par la discrimination au logement, dans les écoles, les églises, les lieux sociaux et par des discours de haine épisodiques.

Il est tout à fait évident que nous vivons dans une société de plus en plus intolérante et divisée, au sein de laquelle les mouvements racistes et extrémistes fondés sur des idéologies qui cherchent à promouvoir des objectifs nationalistes populistes se répandent un peu partout dans le monde, alimentant le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les personnes sont prises pour cible en raison de leur race, de leur nationalité, de leur ethnie

ou de leur religion. Dans ce contexte, les migrants sont exposés à des persécutions, et les femmes et les filles qui appartiennent à des communautés minoritaires sont la cible de stéréotypes xénophobes et de la stigmatisation. Dans certains cas, les communautés minoritaires sont victimes d'un profilage racial orchestré par les autorités.

L'Assemblée générale a réaffirmé dans ses résolutions sur l'élimination du racisme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et peuvent contribuer de manière constructive au développement et au bien-être des sociétés. En conséquence, ces résolutions confirment que toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse, et doit être rejetée, de même que les théories qui tentent d'établir des différences au sein de la race humaine.

Sous couvert de populisme nationaliste, le racisme s'exprime également dans la bouche d'une poignée de dirigeants, qui décrivent leurs partisans comme les victimes de groupes clefs moins représentatifs. Il se manifeste aussi à travers les craintes profondément ancrées que suscite ce qui est perçu comme la destruction des cultures et des valeurs nationales face à une immigration et à des changements ethniques qui interviennent à un rythme rapide et sans précédent, à travers la peur de manquer ou de perdre son emploi et ses revenus, laquelle s'accompagne de la crainte très vivace d'être abandonné par la société. Cependant, en dépit de ce scénario, des millions de personnes dénoncent le racisme et l'intolérance, et de très nombreuses communautés ouvrent leurs bras aux réfugiés et aux migrants, considérant les migrations comme une partie de la solution à nos problèmes mondiaux, ainsi que l'illustre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (résolution 73/195) adopté récemment, qui nous rappelle nos obligations communes.

Je demande à la communauté internationale de rester vigilante et de combattre l'intolérance, notamment en interdisant l'incitation à la haine raciale, nationale et religieuse et les discours de haine, en mettant fin au profilage racial et en défendant l'intégrité du régime international de protection des réfugiés. Qui plus est, le droit international oblige les États à prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer la discrimination quels qu'en soient les motifs et dans tous les domaines de la vie civile, économique, sociale et culturelle, ainsi que pour protéger et défendre les droits fondamentaux de toutes les personnes.

M. Sovann Ke (Cambodge), Vice-Président, assume la présidence.

Pour terminer, je joins ma voix à celle de toutes les personnes qui luttent contre la discrimination raciale, et je remercie la société civile de ses efforts inlassables au service des droits de l'homme et du rétablissement de la dignité des systèmes et des personnes qui ont été victimes de la discrimination raciale. Mais il ne faut pas s'arrêter là, car la discrimination raciale déstabilise les sociétés. En agissant de concert dans le cadre de notre campagne mondiale de lutte contre la discrimination, nous avons tous un rôle à jouer pour élever l'humanité, conformément à notre responsabilité collective telle que mise en avant par la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

M. Ahmad Tajuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde reconnaissance et toute la gratitude de ma délégation à la Présidente de l'Assemblée générale pour avoir organisé cette réunion.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent des Tonga au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

La présente manifestation arrive à point nommé, alors que le monde est témoin d'un nombre croissant de tragédies indicibles qui ont fait un grand nombre de victimes innocentes au cours des derniers mois. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons été choqués par la terrible nouvelle du massacre de 50 musulmans qui étaient en train de prier Dieu. En octobre dernier, 11 juifs ont été tués alors qu'ils étaient rassemblés pour les prières du matin le jour du shabat. Nous devons faire beaucoup plus, parce que, dans de nombreux endroits du monde, des innocents sont persécutés par des extrémistes au simple motif qu'ils n'appartiennent pas aux mêmes groupes raciaux ou religieux. Nos gouvernements sont tenus d'empêcher que de telles tragédies se reproduisent. Elles doivent cesser, et pour cela, nous devons mobiliser nos efforts, tous ensemble, et appliquer les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban avec toute notre conviction. Il est important que nous, la communauté internationale, promouvions la tolérance, l'ouverture, la réconciliation, l'entente mutuelle, le respect et la solidarité dans notre désir commun de vivre et d'agir ensemble dans la paix et l'harmonie.

Pour en revenir à la tragédie survenue à Christchurch il y a 10 jours, tout le monde sait que ces attaques sont la conséquence de la montée des

sentiments nationalistes et des idéologies suprémacistes extrémistes. Pour rappeler les paroles d'Edward Said, un intellectuel palestinien, ces sentiments et ces idéologies extrémistes sont ancrés dans un abîme d'ignorance. La méconnaissance des autres communautés raciales et religieuses a indéniablement contribué à l'essor de la haine et de l'animosité. La Malaisie estime que nos différences seront acceptées lorsque nous apprendrons à accepter et à apprécier la diversité, la différence et la singularité de l'autre. C'est pourquoi il importe que nous interdisions les discours haineux et que nous empêchions la propagation des idéologies extrémistes, notamment via les médias sociaux, car de tels sentiments pourraient facilement influencer les membres du grand public qui n'ont peut-être pas l'occasion d'en apprendre davantage sur d'autres communautés raciales, culturelles ou religieuses. Ces sentiments sont indéniablement dangereux, puisque les personnes déjà enclines à la radicalisation peuvent devenir encore plus sensibles aux idéologies des groupes extrémistes bien décidés à inciter à la haine et à provoquer la violence.

Reconnaissant qu'un manque de compréhension peut contribuer à susciter des sentiments nationalistes excessifs et des idéologies suprémacistes extrémistes, qui peuvent susciter à leur tour une plus grande incidence de la violence que ce nous voyons actuellement, la Malaisie appelle tous les États Membres de l'ONU à promouvoir sérieusement le dialogue interculturel et interconfessionnel, qui joue indéniablement un rôle vital dans la promotion de la paix, de la modération et de la tolérance religieuse. La Malaisie est fermement convaincue que c'est parce qu'elle a inculqué avec succès les valeurs de modération, de respect et de tolérance dans un pays pluriel, multiethnique et multiconfessionnel qu'elle a contribué à l'édification d'une société harmonieuse. C'est pourquoi nous avons poursuivi les efforts visant à promouvoir un développement durable associant toutes les communautés dans le cadre de l'action menée pour permettre à notre pays d'aller de l'avant.

Pour terminer, je voudrais assurer tous les États Membres, les parties prenantes et nos partenaires du plein attachement de la Malaisie à notre objectif commun de parvenir à un monde pacifique et durable. Nous sommes convaincus que cette célébration annuelle de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale signalera au monde que nous sommes fermement déterminés à lutter contre la destruction causée par la discrimination raciale et soulignera l'importance de

promouvoir l'empathie entre les peuples de différentes cultures, religions et civilisations.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que l'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant des Tonga au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

Nous sommes d'accord avec ce qu'a dit le Président de notre groupe, à savoir que ce thème est tout à fait pertinent et opportun, en particulier à la suite des attentats terroristes contre la mosquée Al Noor et celle de Linwood à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, le 15 mars. L'Indonésie condamne avec force ces attaques où des personnes de différentes origines, y compris des citoyens de notre pays, ont perdu la vie. Le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Nous voulons saisir cette occasion pour adresser nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes et au Gouvernement néo-zélandais, et souhaiter aux blessés un prompt et total rétablissement.

Les attaques de Christchurch nous rappellent les dangers du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Elles montrent également le mal que cause le manque de compréhension de l'Islam, religion de paix. À cet égard, nous demandons instamment à tout un chacun de s'abstenir de déclarations contre-productives qui ne font qu'aggraver la situation. Nous devons éviter un choc des civilisations. Nous devons maintenant œuvrer de concert pour renforcer les valeurs de tolérance au sein des États Membres et entre eux. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue interconfessionnel, améliorer la compréhension mutuelle et lutter contre la discrimination à l'égard des êtres humains sous quelque motif que ce soit – racial, religieux ou ethnique.

Pour terminer, je voudrais affirmer la ferme détermination de l'Indonésie à mettre en œuvre la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à laquelle nous sommes partie depuis 1999. Aujourd'hui, notre engagement implique de prévenir la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes, une mission que tous les États Membres doivent entreprendre ensemble, en tant que membres de la race humaine.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion pour

célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous reconnaissons et réaffirmons les résultats de la première Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, que nous considérons comme un jalon très important dans la lutte pour l'égalité des droits pour tous les êtres humains. La mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban est une tâche encore inachevée, du fait du manque de volonté politique de différentes puissances de promouvoir le mandat reçu depuis lors. Malheureusement, nous voyons qu'aujourd'hui la discrimination se poursuit à l'égard d'ethnies, de nations et de communauté entières. Des gouvernements et des partis politiques persistent à appliquer des plateformes racistes, xénophobes et anti-immigrants. L'exclusion sociale et la marginalisation de peuples, de minorités et d'autres catégories de groupes sociaux et d'individus prédominent.

Face à cette réalité indéniable, il est urgent que nous mettions pleinement en œuvre les postulats, les objectifs et les actions convenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban et dans le document final de la Conférence d'examen. Il faut que nous adoptions en urgence de nouvelles mesures concrètes pour éliminer les formes modernes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance, ainsi que les causes profondes qui les génèrent, notamment le sous-développement, la pauvreté et l'exclusion sociale, et il faut mettre en place un nouvel ordre international fondé sur l'équité, la solidarité et la justice sociale.

Nous réitérons notre détermination à continuer de soutenir cet effort et, à cet égard, réaffirmons notre volonté de continuer à mettre en œuvre au niveau national le Programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et à appuyer les travaux du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

Un accès gratuit et universel à la culture, aux soins de santé et à l'éducation a initié un processus de réhabilitation des Cubains, de recouvrement de leur dignité, indépendamment de la couleur de leur peau, et de pleine reconnaissance de l'héritage des principales composantes ethniques de la nation cubaine. L'engagement du Gouvernement cubain à éliminer totalement la discrimination raciale est sous-tendu par le fait que les Cubains se sentent extrêmement fiers de leurs racines africaines, qui constituent présentement

notre tempérament et notre culture. La culture et la nationalité cubaines ont surgi de cet héritage africain et s'en sont nourries. Des centaines de milliers de Cubains ont sué eau et sang pour contribuer à l'émancipation de l'Afrique, un continent auquel toute l'humanité est redevable.

Cuba reste ferme dans sa volonté d'accompagner et d'impulser toutes les actions prises pour stimuler la mise en œuvre des engagements de Durban.

Mme Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion importante.

La communauté internationale a établi un cadre solide pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, grâce à la Déclaration et au Programme d'action de Durban et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui bénéficient d'un large appui mondial. Toutefois, la discrimination raciale et l'extrémisme sévissent toujours dans le monde entier. Les attaques contre les lieux de culte de toutes les religions, notamment celle qui s'est produite récemment à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, nous rappellent la nécessité de redoubler d'efforts pour combattre toutes les formes d'intolérance religieuse, de racisme et de discrimination. À cet égard, nous voudrions réaffirmer notre engagement à appuyer tous les États dans leurs efforts visant à lutter contre ces attentats terroristes à motivation raciale, ethnique ou religieuse, qui sont condamnés par toutes les religions et les conventions internationales portant sur cette question. Pendant des décennies, notre région a connu des attaques similaires motivées par la haine, qui ont détruit la vie des minorités qui forment le tissu du monde arabe.

Les discours de haine ont gagné récemment du terrain dans plusieurs régions du monde, entravant gravement les efforts de développement et détruisant nos acquis. Par conséquent, les Émirats arabes unis ont conclu des alliances internationales en vue de lutter efficacement contre la discrimination et de protéger les jeunes pour qu'ils ne deviennent pas la proie d'idéologies extrémistes. Nous avons accueilli Hedayah – centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent –, en coopération avec le Royaume-Uni, et le Centre Sawab, en coopération avec les États-Unis, dans le but de lutter contre l'extrémisme et la haine propagés par les groupes terroristes et de promouvoir la tolérance et la paix dans le monde.

Les Émirats arabes unis appuient également des initiatives religieuses modérées qui visent à contrer les idéologies terroristes et extrémistes. Nous avons accueilli le Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes et le Conseil musulman des anciens. À cet égard, je tiens à souligner que les Émirats arabes unis adoptent une position ferme contre toute forme d'extrémisme, de racisme et de terrorisme. Nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard de l'incitation au terrorisme, à l'extrémisme et à la discrimination. Nous nous opposons à toutes les personnes qui fournissent assistance ou abri à des groupes extrémistes et terroristes. Par conséquent, la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, et celles et ceux qui les appuient, est une priorité nationale. Avec nos alliés, nous rejetons et condamnons toutes les activités visant à promouvoir ou à financer le terrorisme ou à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États afin de promouvoir la sédition et de propager la violence. Compte tenu de tendances inquiétantes observées dans le monde entier, nous avons déclaré 2019 Année nationale de la tolérance, ce qui coïncide avec la visite historique de Sa Sainteté le pape François aux Émirats arabes unis, qui a abouti à la signature par le pape François et le grand imam d'Al-Azhar Ahmed Al-Tayeb d'un document sur la fraternité humaine au service de la paix et de la coexistence dans le monde, en vue d'instaurer un véritable dialogue entre les religions.

Depuis la création des Émirats arabes unis, nous avons institutionnalisé les mesures de lutte contre la discrimination raciale. En 2015, un décret fédéral érigeant en infraction tout discours incitant à la haine et à la discrimination a été publié, qui a été suivi par la création d'un ministère de la tolérance, visant à promouvoir le rôle du Gouvernement dans la promotion de la tolérance, à encourager le dialogue et à contribuer aux efforts internationaux allant dans ce sens.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre engagement à lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, en particulier en luttant contre l'extrémisme et en promouvant un modèle fondé sur la tolérance, l'ouverture, la diversité et la coexistence avec les autres.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice dans le cadre de la réunion commémorative. L'Assemblée a ainsi conclu sa réunion commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 72 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur un rapport de la Cinquième Commission au titre du point 117 b) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions », publié sous la cote A/73/483/Add.2.

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale avait terminé l'examen du point 117 b) de son ordre du jour à sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018. Pour que l'Assemblée puisse examiner le rapport de la Cinquième Commission, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 117 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 117 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 117 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/483/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 117 b) de l'ordre du jour, concernant le siège devenu vacant au Comité des contributions à la suite de la démission de M. Evgeny Kalugin, de la Fédération de Russie. Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Vadim Laputin, de la Fédération de Russie, membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 25 mars 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer M. Vadim Laputin, de la Fédération de Russie, membre du Comité des contributions pour

un mandat prenant effet le 25 mars 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi

terminé avec son examen du point 117 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 55.